

## PROCES VERBAL

-----

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILASPOLA Martí, Adjoint, M. BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michelle, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BOISDRON Gisèle, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Mme DUNYACH Monique, Conseillère Municipale,  
M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à M. le Maire,  
M. COSTE Jean-François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à M. DUNYACH Denis, adjoint,  
M. PREHAM Anthony, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme LACOMBE Maria, adjointe,  
M. BERTHELOT Stéphane, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à M. ANGULO José, adjoint,  
Mme BOURDIN Géraldine, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Mme MENAHEM Sophie, adjointe,  
Mme TORRENT Michèle, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à M. PUIGMAL Patrick, Conseiller Municipal,

Absent(s) :

M. REDONDO Simon, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine

-----

**NB : les débats ne sont pas retranscrits mot à mot, mais en substance.**

---

Monsieur le Maire nomme Mme CAPEILLE Sandrine, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 05 mars 2025 est adopté à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés.

### - FINANCES -

#### 1. Indemnités des élus – Etat des indemnités 2024

*Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE*

EXPOSE :

L'article 93 de la loi N°2019-1461 Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 entraîne une nouvelle disposition au Code général des collectivités territoriales (CGCT). En effet, chaque année, l'article L.2123-24-1-1 du CGCT impose désormais aux communes d'établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil communautaire au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communaux avant l'examen du budget de la Commune.

Les indemnités visées par cette nouvelle obligation comprennent celles perçues par les membres du conseil municipal au titre de leurs divers mandats.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance de l'état annuel joint pour l'année 2024.

Vu l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant qu'en vertu de cet article, le conseil municipal doit être informé, chaque année, avant l'examen du budget, de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par ses élus,

		<b>Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux</b>			
Prénom	NOM	Indemnités de fonction ou toutes autres formes de rémunération - Année 2024 (à la date d'élection ou de nomination)			
		Communauté de Communes Vallès Pir	Mairie Céret		
Michel	COSTE	24 465,84	27 080,16		
José	ANGULO		9 312,84		
Brigitte	BARANOFF		9 312,84		
José	BELTRAN		9 312,84		
Gisèle	BENARD		1 435,44		
Stéphane	BERTHELOT		2 959,56		
Gisèle	BOISDRON		1 435,44		
Philippe	BORREILL		1 435,44		
Géraldine	BOURDIN		2 959,56		
Mina	BRISSAUD		2 959,56		
Sandrine	CAPELLE		2 959,56		
Yves	CARLES		1 435,44		
Jean-François	COSTE		2 959,56		
Denis	DUNYACH		9 312,84		
Monique	DUNYACH		1 435,44		
Stéphanie	JUSTAFRE		9 312,84		
John	INGHAM		1 435,44		
Maria	LACOMBE		9 312,84		
Sophie	MENACHEM		9 312,84		
Christiane	OHN		1 435,44		
Anthony	PREHAM		2 959,56		
Simon	REDONDO		1 435,44		
Martin	VILA PASOLA		9 312,84		

**Il est pris acte de la communication de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par ses élus en 2024.**

## 2. Compte Financier Unique 2024 – Budget Principal et budgets annexes

*Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE*

### EXPOSE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12,

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment le III de l'article 106 ;

Vu l'arrêté en date du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°106/2023 en date du 12 juillet 2023 adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée pour le budget principal de la ville de Céret et pour ses budgets annexes BA Résidence Administrative (BC 234), BA Gendarmerie Etat (BC 235), Centre de tri de Céret (BC 259), BA Pompes Funèbres (BC640), BA Extension du musée d'art moderne Céret (BC 642), à compter de l'exercice comptable 2024, les budgets annexes en M4 et M49 n'étant pas concernés par le passage à la M57 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion en les fusionnant, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant l'objectif du Compte Financier Unique de :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives ;

Considérant que le CFU constitue le dernier acte du cycle budgétaire, retraçant l'ensemble des écritures de l'exercice écoulé, en répondant à des objectifs de transparence et de sincérité et en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles ;

Considérant que le rapport de présentation du compte financier unique 2024 présente les réalisations du budget 2024 et les variations par comparaison à l'exercice précédent ;

Considérant que ce document fait état :

- des résultats de clôture et de la situation financière au 31 décembre 2024 pour chacun des budgets ;
- d'une présentation succincte du CFU par chapitre.

CONSIDERANT que Michel COSTE, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Brigitte BARANOFF pour le vote du compte financier unique,

**COMMUNE DE CERET -**

Numéro SIRET : 21660049400019

POSTE COMPTABLE : 066006 SGC CERET

**Compte financier unique (M57)**

**Voté par Nature  
BUDGET PRINCIPAL**

**ANNEE 2024**

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES</b>		<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B1</b>

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	A	7 747 341,83	10 690 150,00	18 437 491,83
Recettes	B	6 039 063,27	10 877 939,47	16 917 002,74
	C	300 773,92	0,00	300 773,92
	D	6 950 316,08	10 690 150,00	17 640 466,08
Dépenses	E	6 184 469,21	10 211 389,76	16 395 858,97
	F	64 942,20	0,00	64 942,20
Différences entre les titres et les mandats	G = B – E	-145 405,94	666 549,71	521 143,77
Résultats antérieurs reportés	H	-797 025,75	0,00	-797 025,75
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H	-942 431,69	666 549,71	-275 881,98
Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	235 831,72	0,00	235 831,72
Résultat cumulé	G + H + I	-706 599,97	666 549,71	-40 050,26

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>						<b>I</b>
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						<b>B2</b>
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N	
<b>I - Budget principal</b>						
Investissement	-797 025,79		-145 405,94		-942 431,89	
Fonctionnement	1 109 881,43	1 109 881,43	666 549,71		666 549,71	
<b>TOTAL I</b>	<b>312 855,68</b>	<b>1 109 881,43</b>	<b>521 143,77</b>		<b>-275 881,99</b>	
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>						
23400-BA ETAT-SS PREFECTURE-ODE						
Investissement	-521 138,95		77 643,52		-443 495,43	
Fonctionnement	52 764,82	52 764,82	-25 481,20		-25 481,20	
Sous-Total	-468 374,13	52 764,82	52 162,32		-468 976,63	
23500-BA GENDARMERIE ETAT						
Investissement	-395 333,69		12 650,00		-382 683,69	
Fonctionnement	165 619,37	165 619,37	210 919,64		210 919,64	
Sous-Total	-229 714,32	165 619,37	223 569,64		-171 764,05	
25900-CENTRE DE TRI DE CERET						
Investissement	-24 483,18		-28 877,51		-53 360,69	
Fonctionnement	120 438,71	24 483,18	104 455,48		200 411,01	
Sous-Total	95 955,53	24 483,18	75 577,97		147 050,32	
64200-EXTENSION MUSEE MODERNE CERET						
Investissement	1 957 859,45		-2 080 546,00		-122 686,55	
Fonctionnement	61 033,35		-7 240,38		53 792,97	
Sous-Total	2 018 892,84		-2 087 786,38		-68 893,54	
<b>TOTAL II</b>	<b>1 416 759,92</b>	<b>242 867,37</b>	<b>-1 736 476,45</b>		<b>-562 533,90</b>	
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>						
25400-CAMPING DE CERET - Investissement	-6 701,00		46 342,05		39 641,05	

**Vote à l'unanimité (1 abstention : M. PARAYRE Jean)**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SERVICE ASSAINISSEMENT CERET**

RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE CERET-

Numéro SIRET: 21660049400084

POSTE COMPTABLE: 066006 SGC CERET

**Compte financier unique (M49)**

**Service public local**

**BUDGET ANNEXE**

**ANNEE 2024**

**I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**

**PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER- VUE D'ENSEMBLE**

A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A 1 788 192,31	331 000,00	2 119 192,31
	Recettes réalisées (1)	B 564 584,36	280 656,86	845 241,22
	Restes à réaliser	C 0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autofinancement budgétaire totale	D 1 574 594,00	967 512,34	2 542 106,34
	Dépenses réalisées (1)	E 662 088,69	295 454,34	957 543,03
	Restes à réaliser	F 0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = 8-E -97 504,33	-14 797,48	-112 301,81
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés(+/-)	H -213 598,31	636 512,34	422 914,03
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G+H -311102,64	621 714,86	310 612,22
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C-F 0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I -311 102,64	621 714,86	310 612,22

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

<b>1- INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>					
<b>Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</b>					
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement: exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>1- Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>SERVICE ASSAINISSEMENT CERET</b>					
Investissement	-213 598,31		-97 504,33		-311 102,64
Fonctionnement	850 110,65	213 598,31	-14 797,48		621 714,86
Sous-Total	636 512,34	213 598,31	-112 301,81		310 612,22
<b>TOTAL III</b>	<b>636 512,34</b>	<b>213 598,31</b>	<b>-112 301,81</b>		<b>310 612,22</b>
<b>TOTAL 1+ II+ III</b>	<b>636 512,34</b>	<b>213 598,31</b>	<b>-112 301,81</b>		<b>310 612,22</b>

**Voté à l'unanimité (1 abstention : M. PARAYRE Jean)**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**POMPES FUNEBRES CERET-**  
RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE CERET-

Numéro SIRET: 21660049400092

POSTE COMPTABLE: 066006 SGC CERET

**Compte financier unique (M4)**

**Service public local**

**BUDGET ANNEXE**

**ANNEE 2024**

**I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**

**PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER- VUE D'ENSEMBLE**

A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A 0,00	4 000,00	4 000,00	
	Recettes réalisées (1)	B 0,00	4 060,15	4 060,15	
	Restes à réaliser	C 0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D 0,00	16 900,31	16 900,31	
	Dépenses réalisées (1)	E 0,00	3 118,89	3 118,89	
	Restes à réaliser	F 0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B-E 0,00	941,26	941,26	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés(+/-)	H 0,00	12 900,31	12 900,31	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G+H 0,00	13 841,57	13 841,57	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser(+/-)	1 = C-F 0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I 0,00	13 841,57	13 841,57	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

<b>1- INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	
	B

	Résultat à la clôture de l'exercice <u>précédent</u> : exercice N-1	Part affectée à l'investissement: exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I- Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL I</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>POMPES FUNEBRES CERET -</b>					
Investissement					
Fonctionnement	12 900,3		941,26		13 841,57
Sous-Total	12 900,3		941,26		13 841,57
<b>TOTAL II</b>	12 900,3		941,26		13 841,57
<b>TOTAL I+ II + III</b>	12 900,3		941,26		13 841,57

**Voté à l'unanimité**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CAMPING DE CERET -**  
RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE CERET-

Numéro SIRET : 21660049400027

POSTE COMPTABLE : 066006 SGC CERET

**Compte financier unique (M4)**

**Service public local**

**BUDGET ANNEXE**

**ANNEE 2024**

**1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE**

A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	46 701,00	42 330,67	89 031,67	
	Recettes réalisées (1)	B	46 508,36	3 737,02	50 245,38	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	40 000,00	60 000,00	100 000,00	
	Dépenses réalisées (1)	E	166,31	47 191,05	47 357,36	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice {+/-}	G = B - E	46 342,05	-43 454,03	2 888,02	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés {+/-}	H	-6 701,00	17 669,33	10 968,33	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent / déficit	G+H	39 641,05	-25 784,70	13 856,35	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser {+/-}	1 = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	39 641,05	-25 784,70	13 856,35	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

<b>1- INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>						
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						B
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N	
1- Budget principal						
Investissement						
Fonctionnement						
<b>TOTAL</b>						
II - Budgets des services à caractère administratif						
<b>TOTAL II</b>						
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial						
CAMPING DE CERET -						
Investissement	-6 701,00		46 342,00		39 641,00	
Fonctionnement	24 370,33	6 701,00	-43 454,00		-25 784,70	
Sous-Total	17 669,33	6 701,00	2 888,00		13 856,33	
<b>TOTAL III</b>	<b>17 669,33</b>	<b>6 701,00</b>	<b>2 888,00</b>		<b>13 856,33</b>	
<b>TOTAL 1+II+III</b>	<b>17 669,33</b>	<b>6 701,00</b>	<b>2 888,00</b>		<b>13 856,33</b>	

**Voté à l'unanimité**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**BA ETAT-SS PREFECTURE-ODE**  
RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE CERET -

Numero SIRET: 21663049400134

POSTE COMPTABLE: 066006 SGC CERET

**Compte financier unique (M57)**

Voté par Nature  
BUDGET ANNEXE

ANNEE 2024

**1- INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER- VUE D'ENSEMBLE**

B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
	Prévision budgétaire totale	A	607 138,95	613 953,97	1 221 092,92
Recettes	Recettes réalisées (1)	B	152 764,82	133 113,43	285 878,25
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
	Autorisation budgétaire totale	D	86 000,00	613 953,97	699 953,97
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	75 121,30	158 594,63	233 715,93
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
	Différences entre les titres et les mandats	G=B-E	77643,52	-25 481,20	52 162,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés(+/-)	H	-521 138,95	0,00	-521 138,95
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	-443 495,43	-25 481,20	-468 976,63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I= C- F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+ H + I	-443 495,43	-25 481,20	-468 976,63

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

**I- INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent, exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N	
<b>1 - Budget principal</b>						
Investissement						
Fonctionnement						
<b>TOTAL I</b>						
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>						
BA ETAT-SS PREFECTURE-ODE						
Investissement	-521 138,95		77 643,52		-443 495,43	
Fonctionnement	52 764,82	52 764,82	-25 481,20		-25 481,20	
Sous-Total	-468 374,13	52 764,82	52 162,32		-468 976,63	
<b>TOTAL II</b>	-468 374,13	52 764,82	52 162,32		-468 976,63	
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>						
<b>TOTAL III</b>						
<b>TOTAL I + II + III</b>	-468 374,13	52 764,82	52 162,32		-468 976,63	

**Voté à l'unanimité (1 abstention : M. PARAYRE Jean)**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**BA GENDARMERIE ETAT**

RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE CERET -

Numéro SIRET: 21660049400126

POSTE COMPTABLE: 066006 SGC CERET

**Compte financier unique (M57)**

**Voté par Nature  
BUDGET ANNEXE**

**ANNEE 2024**

**1- INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER- VUE D'ENSEMBLE**

81

		Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	556 619,37	462 579,98	1 019 199,35
	Recettes réalisées (1)	B	167 692,96	275 998,31	443 691,27
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	161 285,68	462 579,98	623 865,66
	Dépenses réalisées (1)	E	155 042,96	65 078,67	220 121,63
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice(+/-)	G=B-E	12 650,00	210 919,64	223 569,64
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés(+/-)	H	-395 333,69	0,00	-395 333,69
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	-382 683,69	210 919,64	-171 764,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	1 = C- F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + 1	-382 683,69	210 919,64	-171 764,05

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement: exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N	B2
1 - Budget principal						
Investissement						
Fonctionnement						
<b>TOTAL</b>						
II - Budgets des services à caractère administratif						
BA GENDARMERIE ETAT						
Investissement	-395 333,69		12 650,00		-382 683,69	
Fonctionnement	165 619,37	165 619,37	210 919,64		210 919,64	
Sous-Total	-229 714,32	165 619,37	223 569,64		-171 764,05	
<b>TOTAL II</b>	-229 714,32	165 619,37	223 569,64		-171 764,05	
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial						
<b>TOTAL III</b>						
<b>TOTAL 1+II+I</b>	-229 714,32	165 619,37	223 569,64		-171 764,05	

Voté à l'unanimité (1 abstention : M. PARAYRE Jean)

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EXTENSION MUSEE MODERNE CERET**  
RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE CERET.

Numéro SIRET : 21660049400183

POSTE COMPTABLE : 066006 SGC CERET

**Compte financier unique (M57)**

**Voté par Nature**  
**BUDGET ANNEXE**

**ANNEE 2024**

<b>1 - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER- VUE D'ENSEMBLE</b>	
	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			
		Investissement	Fonctionnement
	A	146 545,96	0,00
Recettes	B	22 445,15	0,00
	C	0,00	0,00
	D	2 104 405,45	61 033,35
Dépenses	E	2 102 991,15	7 240,38
	F	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	G=B-E	-2080 546,00	-7 240,38
Résultats antérieurs reportés	H	1 957 859,49	61 033,35
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G+H	-122 686,51	53 792,97
Différence entre les restes à réaliser	1= C- F	0,00	0,00
Résultat cumulé	G+ H + 1	-122 686,51	53 792,97
		146 545,96	146 545,96
		22 445,15	22 445,15
		0,00	0,00
		2 165 438,80	2 165 438,80
		2 110 231,53	2 110 231,53
		0,00	0,00
		-2 087 786,38	-2 087 786,38
		2 018 892,84	2 018 892,84
		-68 893,54	-68 893,54
		0,00	0,00
		-68 893,54	-68 893,54

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

<b>I- INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>					
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement: exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>1 - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>EXTENSION MUSEE MODERNE CERET</b>					
Investissement	1 957 859,49		-2 080 546,00		-122 686,51
Fonctionnement	61 033,35		-7 240,38		53 792,97
Sous-Total	2 018 892,84		-2 087 786,38		-68 893,54
<b>TOTAL II</b>	2 018 892,84		-2 087 786,38		-68 893,54
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL 1+II+III</b>	2 018 892,84		-2 087 786,38		-68 893,54

**Voté à l'unanimité**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CENTRE DE TRI DE CERET**

RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE CERET -

Numéro SIRET: 21660049400167

POSTE COMPTABLE: 066006 SGC CERET

**Compte financier unique (M57)**

**Voté par Nature  
BUDGET ANNEXE**

**ANNEE 2024**

<b>1- INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES</b>		
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER- VUE D'ENSEMBLE		<b>B1</b>

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>						
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé		
	Prévision budgétaire totale	A	182 383,48	115 000,00	297 383,48	
Recettes	Recettes réalisées (1)	B	28983,18	121 328,90	150 312,08	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
	Autofinancement budgétaire totale	D	157 900,30	210 955,53	368 855,83	
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	57 860,69	16 873,42	74 734,11	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
	<b>Solde des réalisations de l'exercice(+/-)</b>	<b>G=B-E</b>	<b>-28 877,51</b>	<b>104 455,48</b>	<b>75 577,97</b>	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés(+/-)	H	-24 483,18	95 955,53	71 472,35	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	-53 360,69	200 411,01	147 050,32	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser(+/-)	1= C-F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + 1	-53 360,69	200 411,01	147 050,32	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

**1- INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

82

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
1- Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CENTRE DE TRIDE CERET					
Investissement	-24 483,18		-28 877,54		-53 360,69
Fonctionnement	120 438,71	24 483,18	104 455,48		200 411,0
Sous-Total	95 955,53	24 483,18	75 577,97		147 050,32
<b>TOTAL II</b>	95 955,53	24 483,18	75 577,97		147 050,32
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL 1+ II + III</b>	95 955,53	24 483,18	75 577,97		147 050,32

Voté à l'unanimité

### 3. Bilan annuel des acquisitions, cessions et échanges immobiliers - 2024

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

#### EXPOSE :

En application de l'article L.2241 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit, chaque année, délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées soit directement par la Commune, soit par l'intermédiaire de personnes publiques ou privées agissant pour son compte.

Les montants ci-dessous sont indiqués hors taxes, hors droits et hors frais d'actes.

Ce bilan est annexé au compte financier unique du budget concerné :

<b>COMMUNE DE CERET</b>							
<b>ANNEE 2024</b>							
<b>ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES</b>							

Désignation du bien (terrain, immeuble, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	Conditions de cession	Montant net (hors frais notariés)
Une cour	Rue du Petit Paris	BD 346		COMMUNE DE CERET	M. ALARCON & Mme JUBREAU	Amiable	2 000,00 €
Un terrain	Liaison RD115/518	AR 408		COMMUNE DE CERET	Conseil général 66	Amiable	1,00 €
Un terrain	Quartier gare	BD 205	Acquisition à la SNCF en 2001	COMMUNE DE CERET	CITYS (ex NUMAA)	Amiable	30 000,00 €
Parcelles	El Ventos	BS 509 - 510 - 511 - 512 - 513 (ex BS 67)	Acquisition à HORTOLA Thérèse pour 14680 € en 2011	COMMUNE DE CERET	Pôle Aménagement	Amiable	44 040,00 €

<b>COMMUNE DE CERET</b>							
<b>ANNEE 2024</b>							
<b>ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES</b>							

Désignation du bien (terrain, immeuble, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	Conditions de cession	Montant net (hors frais notariés)
Parcelle de terre avec casot	Nogaredé	BI 73	/	Consorts Buret	Commune de CERET	Amiable	180 840,00 €
Maison Paramon	2 rue des Capucins	BC 341	/	Cts Paramon/Restaurants du coeur	Commune de CERET	Amiable	486 000,00 €
Parcelle de terre	St Ferréol	AA87	/	Consorts Peyramale	Commune de CERET	Amiable	895,47 €
Arènes	Rue des Arènes	BL 182	/	Société : Arènes de Céret	Commune de CERET	Amiable	420 000,00 €

SPLA : avance pr acheter un terrain en 2020 (mandat 1606 du 26/06/2020), or, en 2021, c'est la commune qui a acheté le terrain à NOGAREDE directement, donc, il a été demandé de remboursement cette avance à la SPL en 2022

**Voté à l'unanimité**

#### 4. Vote des Taux d'imposition 2025

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

##### EXPOSE :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée pour tous les contribuables en France. Cependant, cette taxe demeure applicable aux résidences secondaires et aux logements vacants.

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes ont bénéficié d'un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette mesure vise à maintenir les ressources financières des collectivités locales.

Ce transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, assure la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Pour rappel, depuis 2023, le taux de taxe d'habitation uniquement sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit à nouveau être voté.

Dans la continuité du Débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 05 mars 2025, il est donc proposé au conseil municipal de maintenir les taux de fiscalité et de les voter comme suit :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Propositions Taux à voter en 2025	Estimation du produit fiscal 2025
<b>TAXE FONCIERE BATIE</b>	<b>13 528 000 €</b>	<b>45,55 %</b>	<b>6 162 004 €</b>
<b>TAXE FONCIERE NON BATIE</b>	<b>125 200 €</b>	<b>43,27 %</b>	<b>54 174 €</b>
<b>TAXE HABITATION</b>	<b>2 793 000 €</b>	<b>14,18 %</b>	<b>396 047 €</b>

*Madame Stéphanie JUSTAFRE rajoute que la ville de Céret n'augmente pas les taux, cependant, la loi de Finances a adopté une augmentation des bases fiscales nationales à hauteur de 1.7 %. Donc, pour les contribuables il y aura une évolution de 1.7 %.*

**Voté à l'unanimité**

## 5. Affectation des résultats 2024 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les résultats du

- Compte Financier Unique – BUDGET PRINCIPAL de la Commune de CERET, sont repris comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (BC 200)</b>	
<b>Section Investissement</b>	
Report du résultat 2023	- 797 025,75
Résultat 2024	- 145 405,94
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	- 942 431,69
Restes à réaliser en dépenses	64 942,20
Restes à réaliser en recettes	300 773,92
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 706 599,97
<b>Section de fonctionnement</b>	
Report du résultat 2023	-
Résultat 2024	666 549,71
Excédent ou déficit cumulé	666 549,71
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	666 549,71
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	-

### Voté à l'unanimité (1 abstention : M. PARAYRE Jean)

- Compte Financier Unique – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF de la Commune de CERET, sont repris comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (BC264)</b>	
<b>Section Investissement</b>	
Report du résultat 2023	- 213 598,31
Résultat 2024	- 97 504,33
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	- 311 102,64
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 311 102,64
<b>Section de fonctionnement</b>	
Report du résultat 2023	636 512,34
Résultat 2024	- 14 797,48
Excédent ou déficit cumulé	621 714,86
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	311 102,64
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	310 612,22

### Voté à l'unanimité (1 abstention : M. PARAYRE Jean)

- Compte Financier Unique – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES de la Commune de CERET, sont repris comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES (BC640)</b>	
<b>Section Investissement</b>	
Report du résultat 2023	
Résultat 2024	
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	-
<b>Section de fonctionnement</b>	
Report du résultat 2023	12 900,31
Résultat 2024	941,26
Excédent ou déficit cumulé	13 841,57
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	13 841,57

### **Voté à l'unanimité (1 abstention : M. PARAYRE Jean)**

- Compte Financier Unique – BUDGET ANNEXE de la Résidence Administrative de la Commune de CERET, sont repris comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE RESIDENCE ADMINISTRATIVE (BC234)</b>	
<b>Section Investissement</b>	
Report du résultat 2023	- 521 138,95
Résultat 2024	77 643,52
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	- 443 495,43
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 443 495,43
<b>Section de fonctionnement</b>	
Report du résultat 2023	-
Résultat 2024	- 25 481,20
Excédent ou déficit cumulé	- 25 481,20
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	-
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	- 25 481,20

### **Voté à l'unanimité (1 abstention : M. PARAYRE Jean)**

- Compte Financier Unique – BUDGET ANNEXE de la Gendarmerie de la Commune de CERET, sont repris comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE GENDARMERIE (BC235)</b>	
<b>Section Investissement</b>	
Report du résultat 2023	- 395 333,69
Résultat 2024	12 650,00
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	- 382 683,69
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 382 683,69
<b>Section de fonctionnement</b>	
Report du résultat 2023	-
Résultat 2024	210 919,64
Excédent ou déficit cumulé	210 919,64
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	210 919,64
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	-

**Voté à l'unanimité (1 abstention : M. PARAYRE Jean)**

- Compte Financier Unique – BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI de la Commune de CERET, sont repris comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI (BC259)</b>	
<b>Section Investissement</b>	
Report du résultat 2023	- 24 483,18
Résultat 2024	- 28 877,51
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	- 53 360,69
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 53 360,69
<b>Section de fonctionnement</b>	
Report du résultat 2023	95 955,53
Résultat 2024	104 455,48
Excédent ou déficit cumulé	200 411,01
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	53 360,69
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	147 050,32

**Voté à l'unanimité (1 abstention : M. PARAYRE Jean)**

- Compte Financier Unique – BUDGET ANNEXE du Musée d'Art Moderne de la Commune de CERET, sont repris comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE MUSEE D'ART MODERNE (BC642)</b>	
<b>Section Investissement</b>	
Report du résultat 2023	1 957 859,49
Résultat 2024	- 2 080 546,00
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	- 122 686,51
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 122 686,51
<b>Section de fonctionnement</b>	
Report du résultat 2023	61 033,35
Résultat 2024	- 7 240,38
Excédent ou déficit cumulé	53 792,97
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	53 792,97
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	-

### **Voté à l'unanimité (1 abstention : M. PARAYRE Jean)**

- Compte Financier Unique – BUDGET ANNEXE du Camping de Nogarède, sont repris comme suit :

<b>BUDGET ANNEXE CAMPING (BC 254)</b>	
<b>Section Investissement</b>	
Report du résultat 2023	- 6 701,00
Résultat 2024	46 342,05
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	39 641,05
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	39 641,05
<b>Section de fonctionnement</b>	
Report du résultat 2023	17 669,33
Résultat 2024	- 43 454,03
Excédent ou déficit cumulé	- 25 784,70
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	-
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	- 25 784,70

### **Voté à l'unanimité (1 abstention : M. PARAYRE Jean)**

## **6. Budget Primitif 2025 Budget Principal**

*Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE*

EXPOSE :

*Madame Stéphanie JUSTAFRE évoque la tenue du débat d'orientation budgétaire et dans son prolongement présente le budget 2025.*

## GRANDS EQUILIBRES DU BP 2025

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2024 avec DM et décision de fonabilité	Estimation BP 2025	Variation	RECETTES FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2024 avec DM et décision de fonabilité	Estimation BP 2025	Variation
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 783 800,00	2 906 632,00	122 832,00	Chapitre 013 - Atténuations de charges	40 000,00	30 000,00	50 000,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	4 966 000,00	5 000 000,00	134 000,00	Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	350 000,00	536 000,00	186 000,00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	184 200,00	150 000,00	- 34 200,00	Chapitre 73 - Impôts et taxes	8 300 000,00	8 185 973,00	- 114 027,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 643 000,00	1 550 000,00	- 93 000,00	Chapitre 74 - Dotations et participations	1 662 000,00	1 763 250,00	101 250,00
Chapitre 66 - Charges financières	200 000,00	250 000,00	50 000,00	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	200 000,00	260 000,00	60 000,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	3 000,00	25 000,00	22 000,00	Chapitre 76 - Produits financiers			
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op Réelles)	10 150,00	25 000,00	14 850,00	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	15 000,00	16 403,00	1 403,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues				Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op Réelles)	10 150,00	25 000,00	14 850,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	450 000,00	600 000,00	150 000,00	Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	113 000,00	130 000,00	17 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	550 000,00	500 000,00	- 50 000,00	Chapitre 002 - Excédent reporté N-1			
<b>TOTAL</b>	<b>10 630 150,00</b>	<b>11 006 632,00</b>	<b>376 482,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 630 150,00</b>	<b>11 006 632,00</b>	<b>376 482,00</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2024 avec reports, DM et décision de fonabilité	Estimation BP 2025	Variation	RECETTES INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2024 avec reports, DM et décision de fonabilité	Estimation BP 2025	Variation
Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	5 000,00	5 000,00		Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	550 000,00	500 000,00	- 50 000,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	818 057,00	806 000,00	- 12 057,00	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	450 000,00	600 000,00	150 000,00
Chapitres d'équipements (26, 21, 22)				Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	1 475 891,33	1 201 543,71	- 274 347,62
Opération 400 - Restructuration patrimoine immobilier	1 109 268,05	329 220,00		Chapitre 13 - Subventions d'investissement			
Opération 401 - Aménagements urbains et voies	2 406 036,71	2 036 938,11		Opération 400 - Restructuration patrimoine immobilier	531 449,00	14 450,00	
Opération 402 - Population urbanisme social et santé	1 004 367,66	468 560,00		Opération 401 - Aménagements urbains et voies	377 711,00	945 580,34	
Opération 403 - Pôle scolaire et sportif	421 225,58	758 067,00		Opération 402 - Population urbanisme social et santé	87 000,00	282 346,30	
Opération 404 - Espaces verts propriété urbaine	160 361,08	162 260,00	1 898,92	Opération 403 - Pôle scolaire et sportif	116 300,00	27 280,00	- 89 020,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	34 000,00	12 000,00	- 22 000,00	Opération 404 - Espaces verts propriété urbaine			
Chapitres 040 - Opérations d'ordre de section à section	113 000,00	130 000,00	17 000,00	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00	1 012 000,00	- 1 488 000,00
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	879 000,00	100 000,00	- 779 000,00	Chapitre 024 - Cessions immobilières	120 000,00	831 439,05	711 439,05
Chapitre 204 - Autres reversements				Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	879 000,00	100 000,00	- 779 000,00
Chapitre 4581 - Quartier intergénérationnel		100 000,00		Chapitre 27 - Autres immobilisations financières			
Reports 2024		64 942,20		Chapitre 4581 - Quartier intergénérationnel		100 000,00	100 000,00
Déficit d'investissement reporté N-1-001	797 025,75	942 431,69	145 405,94	Reports 2024		300 773,92	
<b>TOTAL</b>	<b>7 742 341,83</b>	<b>5 916 418,00</b>	<b>- 1 825 923,83</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 747 341,33</b>	<b>5 916 418,00</b>	<b>- 1 830 923,33</b>

En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 906 632,00
Chapitre 012- Charges de personnel	5 000 000,00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	150 000,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 550 000,00
Chapitre 66 - Charges financières	250 000,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	25 000,00
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op. Réelles)	25 000,00
Chapitre 022- Dépenses imprévues	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	600 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	500 000,00

### Les charges de personnels

Concernant les frais de personnel, le Budget Primitif est construit sur l'hypothèse d'un maintien de la masse salariale, et sont estimés à 5 000 000 € comprenant :

- La reprise des agents du SIS
- Les obligations réglementaires, telles que l'augmentation des cotisations patronales de CNRACL de 3 points, ainsi que l'augmentation du taux d'Urssaf de 1%.

### Les charges à caractère général

Toutes les composantes du budget ont été étudiées pour dégager un maximum d'économies possibles tout en maintenant les conditions permettant d'assurer un service public de qualité. Ce chapitre de dépenses s'élève à la somme de 2 906 632 €.

### Les autres charges de gestion courante

Les enveloppes des associations sont reconduites en légère hausse, pour un montant de 315 000 € contre 290 000 € l'année écoulée.

La subvention du CCAS est prévue pour la somme globale de 207 000 €.

Conformément aux participations statutaires établis entre les financeurs (Région, Département) et la commune, la contribution à verser au Musée en 2025 s'élève à 304 462.32 €.

Il est rappelé la délibération prévoyant l'apurement des budgets annexes de la gendarmerie et de la résidence administrative, les crédits sont prévus à hauteur de 90 000 €.

En recette de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges	90 000,00
Chapitre 70 - Produits des services , du domaine et vente diverses	536 000,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	8 185 973,00
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 763 250,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	260 000,00
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	16 409,00
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op. Réelles)	25 000,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	130 000,00
Chapitre 002- Excédent reporté N-1	

### Les contributions directes :

Les taux d'imposition seront votés à taux constants.

Dès que les bases estimées par les services fiscaux pour 2025 nous seront notifiées, nous pourrons si nécessaire revoir le produit des recettes escomptées, au cours d'une prochaine décision modificative.

La loi de finances 2025 a fixé le coefficient d'augmentation des valeurs locatives cadastrales à 1.7 % pour 2025. Le produit attendu prévu au budget 2024, est de l'ordre de 6 600 000 €.

Le produit de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est évalué pour 2025 à 250 000 €.

Il est rappelé que la taxe de séjour est désormais versée directement à l'office du tourisme.

### Les concours financiers de l'Etat et des autres établissements publics :

Les dotations attendues de l'Etat ne sont pas encore définitivement connues, cependant cette recette reste stable.

**La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** est prévue pour 630 000 €

**Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire** le montant estimé est de 91 662 €,

**La Dotation Forfaitaire** est prévue pour 620 000 €

### Les autres recettes :

Le produit escompté des **droits de mutation** est prévu en 2025 à hauteur de 400 000 €. Les recettes

des loyers restent stables.

**Ainsi, le budget de fonctionnement s'élève à 11 006 632.00 € en 2025.**

En dépenses d'investissement

Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	5 000,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	806 000,00
Chapitres d'équipements (20, 21, 23 avec reports)	
Opération 400 - Restructuration patrimoine immobilier	329 220,00
Opération 401 - Aménagements urbains et voiries	2 036 938,11
Opération 402 - Population urbanisme social et santé	468 560,00
Opération 403 - Pôle scolaire et sportif	758 067,00
Opération 404 - Espaces verts propreté urbaine	162 260,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	12 000,00
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	130 000,00
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	100 000,00
Chapitre 204 - Autres reversements	
Chapitre 4581 - Quartier intergénérationnel	100 000,00
Reports 2024	64 942,20
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	942 431,69

Les dépenses d'investissement se répartissent par grands secteurs de la manière suivante :

**Les dotations aux services représentent :**

- L'acquisition de matériel et de mobilier pour 167 700 €, comprenant notamment un glutton, une moto-crotte, divers matériels pour la médiathèque, des panneaux pour les parcs et aires de jeux, les décorations pour Halloween Noël...
- L'acquisition de matériel informatique et de logiciels, nécessaires à la poursuite de la modernisation des modes de travail, pour un montant de 17 600 €.

**Les améliorations du patrimoine concernent :**

- La rénovation des bâtiments communaux
- L'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement des services
- La mise en accessibilité du centre de santé (rampe et garde-corps)
- L'armement de la police municipale
- La construction d'ossuaires et d'enfeus dans les cimetières
- La démolition et l'aménagement de l'ancien local de police municipal
- La rénovation de l'éclairage public
- La clôture et les sols souples de l'aire de jeux St Michel
- Réfection des sols du cours de tennis

**Les nouveaux investissements :**

- La rénovation des vestiaires du collège pour 310 000 €
- La pose de bornes escamotables pour 350 000 €
- La rénovation de l'éclairage public pour 91 000 €
- Des travaux de voiries pour 2 000 000 €
- Le démarrage des études et des travaux de la salle de boxe pour 150 000 €

- Les études et travaux des padels pour 175 000 €

### **Le remboursement de la dette en capital :**

En 2025, le remboursement sera de l'ordre de 806 000 €

### En recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	500 000,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	600 000,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	1 201 549,71
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	
Opération 400 - Restructuration patrimoine immobilier	14 450,00
Opération 401 - Aménagements urbains et voiries	945 580,14
Opération 402 - Population urbanisme social et santé	282 346,18
Opération 403 - Pôle scolaire et sportif	
Opération 404 -Espaces verts propreté urbaine	27 280,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 012 000,00
Chapitre 024 - Cessions immobilières	831 439,05
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	100 000,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 21 - opération 401	
Chapitre 4581 - Quartier intergénérationnel	100 000,00
Reports 2024	300 773,92

Les recettes d'Investissement se répartissent pour 2025 en trois catégories :

### **Les ressources internes :**

- L'amortissement à hauteur de 600 000 €
- Un virement de la section de fonctionnement pour abonder la section d'investissement, d'un montant de 500 000 €

### **Les ressources propres d'origines externes :**

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 435 000 €
- La Taxe d'Aménagement pour 100 000 €

### **Les subventions d'investissement :**

- Les fonds de concours de la communauté de communes du Vallespir participeront au financement de projets à hauteur de 413 000 €.
- Des subventions pour un montant notifié de 850 000 € concernant des travaux en cours ou terminés, comme :
  - Le réaménagement des rues Clémenceau – De Gaulle
  - Le centre de santé
  - Les bornes escamotables
  - La mise en sécurité du point d'arrêt

### **Les recettes exceptionnelles liées à des cessions :**

Deux cessions foncières sont envisagées pour un montant de 775 000 €. Par ailleurs, la commune est désormais inscrite sur la plateforme Agorastore, ce qui permet d'envisager une recette de 50 000 €.

## Les emprunts :

Un emprunt de 1 000 000 € est prévu en 2025.

**Le budget d'investissement s'élève donc au total à 5 915 419 € en 2025.**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 006 632,00	11 006 632,00
Section d'investissement	5 915 419,00	5 915 419,00

*Monsieur Patrick PUIGMAL fait un commentaire sur ce budget : « Je voterai ce budget, parce que Monsieur le Maire, je pense que vous nous présenter un budget qui me semble à la fois raisonnable et prudent. Et à plusieurs titres en fonctionnement, vous arrivez à maintenir les dépenses de personnel à peu près à la moitié des charges totales de fonctionnement, ce qui n'est pas du tout évident. Et beaucoup de communes n'y parviennent pas. Nous étions d'avis, et nous en avons parlé d'ailleurs, qu'il ne fallait pas augmenter les taux d'imposition, et c'est le cas. Vous maintenez les taux de l'année dernière, et puis sur les investissements, je ne reviens pas dessus vous les avez présentés très en détail et on en a déjà débattu au cours des conseils municipaux précédents.*

## **Vote à l'unanimité (1 abstention : M. PARAYRE Jean)**

### **7. Budget Primitif 2025 Budget Assainissement**

*Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE*

#### EXPOSE :

En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	153 025,87
Chapitre 012- Charges de personnel	80 000,00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	27 500,00
Chapitre 66 - Charges financières	10 374,13
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	10 000,00
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op. Réelles)	100,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	280 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	
<b>TOTAL</b>	<b>561 000,00</b>

### En recette de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges	
Chapitre 70 - Produits des services , du domaine et vente diverses	155 090,42
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	35 000,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	60 297,36
Chapitre 002- Excédent reporté N-1	310 612,22
<b>TOTAL</b>	<b>561 000,00</b>

### En dépenses d'investissement

Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 -Emprunts et dettes assimilées	91 600,00
Chapitres d'équipements (20, 21, 23)	
Opération 100 -	1 128 102,64
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 020 -Dépenses imprévues	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	60 297,36
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 204 - Autres reversements	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	311 102,64
<b>TOTAL</b>	<b>1 591 102,64</b>

### En recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	280 000,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	311 102,64
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	
Opération 100 -	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 21 - Autres reversements d'invest,	
<b>TOTAL</b>	<b>1 591 102,64</b>

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	561 000,00	561 000,00
Section d'investissement	1 591 102,64	1 591 102,64

Monsieur le Maire rajoute que les travaux des réseaux concernant l'aménagement des voiries Clémenceau, Amade sont en cours de finalisation ainsi que les réseaux qui desservent le nouvel EHPAD. La deuxième tranche du raccordement de l'ensemble du Palau au niveau de Cap Dona jusqu'au château d'Aubiry.

## Voté à l'unanimité

### 8. Budget Primitif 2025 Centre de tri

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

#### EXPOSE :

#### En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	
Chapitre 012- Charges de personnel	
Chapitre 014 - Atténuations de produits	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	
Chapitre 66 - Charges financières	15 474,36
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op. Réelles)	-
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	350,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	154 789,31
<b>TOTAL</b>	<b>170 613,67</b>

#### En recette de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges	
Chapitre 70 - Produits des services , du domaine et vente diverses	-
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	23 563,35
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	-
Chapitre 002- Excédent reporté N-1	147 050,32
<b>TOTAL</b>	<b>170 613,67</b>

## En dépenses d'investissement

Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	55 000,00
Chapitre 21 - Travaux	20 139,31
Chapitre 23 - Travaux en cours	80 000,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	4 500,00
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	53 360,69
<b>TOTAL</b>	<b>213 000,00</b>

## En recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	154 789,31
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	350,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	53 360,69
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	-
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	4 500,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 21 - Autres reversements d'invest,	
<b>TOTAL</b>	<b>213 000,00</b>

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	170 613,67	170 613,67
Section d'investissement	213 000,00	213 000,00

## Voté à l'unanimité

### 9. Budget Primitif 2025 Budget Résidence Administrative

*Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE*

EXPOSE :

## En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	37 000,00
Chapitre 012- Charges de personnel	
Chapitre 014 - Atténuations de produits	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	
Chapitre 66 - Charges financières	21 419,99
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op. Réelles)	-
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	146 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	385 500,00
Chapitre 002 - Déficit reporté N-1	25 481,20
<b>TOTAL</b>	<b>615 401,19</b>

## En recette de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges	
Chapitre 70 - Produits des services , du domaine et vente diverses	35 000,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	580 401,19
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	-
Chapitre 002- Excédent reporté N-1	
<b>TOTAL</b>	<b>615 401,19</b>

## En dépenses d'investissement

Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 -Emprunts et dettes assimilées	78 004,57
Chapitre 21 - Travaux	10 000,00
Chapitre 23 - Travaux en cours	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 020 -Dépenses imprévues	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	443 495,43
<b>TOTAL</b>	<b>531 500,00</b>

## En recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	385 500,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	146 000,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 21 - Autres reversements d'invest,	
<b>TOTAL</b>	<b>531 500,00</b>

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	589 919,99	615 401,19
Section d'investissement	531 500,00	531 500,00

## Voté à l'unanimité

### 10. Budget Primitif 2025 Budget Gendarmerie

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

#### EXPOSE :

#### En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	20 000,00
Chapitre 012- Charges de personnel	
Chapitre 014 - Atténuations de produits	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	
Chapitre 66 - Charges financières	46 675,43
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op. Réelles)	-
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	1 500,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	340 727,45
Chapitre 002 - Déficit reporté N-1	
<b>TOTAL</b>	<b>408 902,88</b>

#### En recette de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges	
Chapitre 70 - Produits des services , du domaine et vente diverses	
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 900,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	407 002,88
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	-
Chapitre 002- Excédent reporté N-1	
<b>TOTAL</b>	<b>408 902,88</b>

## En dépenses d'investissement

Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	160 463,40
Chapitre 21 - Travaux	10 000,00
Chapitre 23 - Travaux en cours	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	382 683,69
<b>TOTAL</b>	<b>553 147,09</b>

## En recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	340 727,45
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	1 500,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	210 919,64
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 21 - Autres reversements d'invest,	
<b>TOTAL</b>	<b>553 147,09</b>

## Voté à l'unanimité

### 11. Budget Primitif 2025 Musée d'Art Moderne

*Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE*

#### EXPOSE :

## En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	650,00
Chapitre 012- Charges de personnel	
Chapitre 014 - Atténuations de produits	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	
Chapitre 66 - Charges financières	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	96 450,00
Chapitre 002 - Déficit reporté N-1	
<b>TOTAL</b>	<b>97 100,00</b>

## En recette de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges	
Chapitre 70 - Produits des services , du domaine et vente diverses	
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	97 100,00
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	-
Chapitre 002- Excédent reporté N-1	
<b>TOTAL</b>	<b>97 100,00</b>

## En dépenses d'investissement

Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 -Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 21 - Travaux	28 000,00
Chapitre 23 - Travaux en cours	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 020 -Dépenses imprévues	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	122 686,51
<b>TOTAL</b>	<b>150 686,51</b>

## En recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	96 450,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	54 236,51
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 21 - Autres reversements d'invest,	
<b>TOTAL</b>	<b>150 686,51</b>

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	97 100,00	97 100,00
Section d'investissement	150 686,51	150 686,51

**Voté à l'unanimité**

## 12. Budget Primitif 2025 Pompes Funèbres

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	13 000,00
Chapitre 012- Charges de personnel	4 000,00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	
Chapitre 66 - Charges financières	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	841,57
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	
Chapitre 002 - Déficit reporté N-1	
<b>TOTAL</b>	<b>17 841,57</b>

En recette de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges	
Chapitre 70 - Produits des services , du domaine et vente diverses	4 000,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	-
Chapitre 002- Excédent reporté N-1	13 841,57
<b>TOTAL</b>	<b>17 841,57</b>

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	17 841,57	17 841,57
Section d'investissement		

**Voté à l'unanimité**

### 13. Budget Primitif 2025 Camping Nogarède

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

#### En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	23 215,30
Chapitre 012- Charges de personnel	
Chapitre 014 - Atténuations de produits	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	5,00
Chapitre 66 - Charges financières	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op. Réelles)	-
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	16 500,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	
Chapitre 002 - Déficit reporté N-1	25 784,70
<b>TOTAL</b>	<b>65 505,00</b>

#### En recette de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges	
Chapitre 70 - Produits des services , du domaine et vente diverses	-
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	65 505,00
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	-
Chapitre 002- Excédent reporté N-1	
<b>TOTAL</b>	<b>65 505,00</b>

#### En dépense d'investissement

Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 -Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 21 - Travaux	56 141,05
Chapitre 23 - Travaux en cours	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 020 -Dépenses imprévues	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	
<b>TOTAL</b>	<b>56 141,05</b>

#### En recette d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	16 500,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 21 - Autres reversements d'invest,	
Chapitre 001 - Excédent reporté N-1	39 641,05
<b>TOTAL</b>	<b>56 141,05</b>

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	39 720,30	65 505,00
Section d'investissement	56 141,05	56 141,05

## Voté à l'unanimité

### 14. Examen et fixation des participations

Rapporteur : *Madame Stéphanie JUSTAFRE*

#### EXPOSE :

Comme chaque année, les participations sont allouées dans le cadre de l'examen et vote du budget primitif à différents organismes partenaires de la Commune :

#### ❖ En fonctionnement :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 66) : Pour 2024, la participation sollicitée par le Département pour son service Incendie s'élève à **320 257.78 €**.

Il est nécessaire de rappeler que cette dépense est obligatoire pour la commune.

- EPCC Musée d'Art Moderne : conformément aux participations statutaires établis entre les financeurs que sont la Région (40%), le Département (40%) et la Commune (20%) lors du Conseil d'Administration du 13 Décembre 2024, la contribution 2025 pour la commune est de **304 462.32 €**.

Il est nécessaire de rappeler que cette dépense est obligatoire pour la commune. D'autre part, pour soutenir l'impact de la réforme des retraites, le conseil d'administration autorise Monsieur le Directeur à solliciter les tutelles pour couvrir les charges complémentaires relatives au départ de l'ancienne directrice.

- Coopérative Scolaire des Écoles Maternelles et Primaires : comme chaque année, il est proposé d'allouer une subvention à chacune des coopératives des écoles. Le montant est attribué sur l'exercice comptable 2025 et déterminé selon le nombre d'enfants scolarisés (22.50 €/enfant) en septembre de la rentrée 2024/2025 :

. École Primaire CHAGALL : **5557.50 €**

. École Maternelle MIRO : **2 565.00 €**

. École Primaire PICASSO : **3 082.50 €**

. École Maternelle du PONT : **1 687.50 €**

. 1 subvention supplémentaire sera allouée en 2025 à titre exceptionnel d'un montant de **4 000 €** pour le projet classe de neige pour l'école primaire Marc CHAGALL.

. 1 subvention supplémentaire sera allouée en 2025 à titre exceptionnel d'un montant de **1500 €** pour le projet de séjour à Barcelone de l'école primaire Picasso.

Par ailleurs, la participation « fournitures scolaires » est fixée depuis 2023 à 80 € par enfant avec une majoration de 8 € pour les enfants de grande section de maternelle. (Crédits chapitre 011 charges à caractère général ou investissement).

## Voté à l'unanimité

## 15. Subventions aux associations

Rapporteurs : Madame Maria LACOMBE et Monsieur José BELTRAN

### EXPOSE :

Vu le budget principal de l'exercice,

Vu la délibération en date du 26 janvier 2022 adoptant le règlement pour l'attribution des subventions aux associations,

Considérant la sortie de la salle de Mme BARANOFF Brigitte, Mme CAPEILLE Sandrine, et M. PUIGMAL Patrick,

Il est proposé au conseil d'attribuer les subventions suivantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	
Associations	Subventions accordées en 2025
<b>ASSOCIATIONS</b>	
ADMR	1 200,00 €
Alma Expression (Cie Alma et les Almettes)	3 000,00 €
AMAP Les Cerisiers	500,00 €
Amicale Cérétane de Peinture	500,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Céret	4 500,00 €
Amis de la Librairie Le Cheval dans l'arbre	500,00 €
Amis de la Médiathèque	1 800,00 €
Art St Roch	3 000,00 €
Assoc. Catalane pour le Don du Sang	500,00 €
Assoc. Pédagogique de la Plaine, du Vallespir et de la Côte Vermeille	500,00 €
Assoc des commerçants de Céret	2 000,00 €
Atelier de Peinture Céretan	500,00 €
Beaux Mélanges	500,00 €
Camins del Vallespir	800,00 €
CCCV (Centre Cultural Català del Vallespir)	500,00 €
Céret Agir Avant d'Oublier	500,00 €
Céret de Bandas (Festival)	4 500,00 €
Céret Photo	1 500,00 €
C'est Art Dire	300,00 €
Chas de l'aiguille	300,00 €
Choeur D. de Séverac	800,00 €
Cie Pas de Porte	1 800,00 €
Cinétoiles	500,00 €
Club de l'amitié	450,00 €
Comité de Carnaval	11 000,00 €
Comité de Jumelage Céret-Luchow	500,00 €
Compagnie JUPON	2 000,00 €
Court Circuits	3 000,00 €
Cultures de Paix	500,00 €
Els Cantarem	2 000,00 €

Escola de Catala	800,00 €
Ex-Libris - Centre de gravure de Céret	500,00 €
Foment de la Sardane	7 200,00 €
<i>Foment de la Sardane (Prix Céret - Banyoles)</i>	3 500,00 €
GERMEN	4 000,00 €
GETO	1 000,00 €
GrupTeatral Font Freda	300,00 €
Harmonie Fanfare de Céret	4 500,00 €
Jazz En Tech	22 000,00 €
La Charbonnière	300,00 €
Le Lézard	650,00 €
Le Passage	300,00 €
Les amis des Orgues de Céret	300,00 €
Les amis de Mare Nostrum Musicae	800,00 €
Les Aquarellistes Cérétans	5 000,00 €
Les Baladins	300,00 €
Les Enfants de la Terre	300,00 €
Lumière d'encre	12 000,00 €
Made In Rock N'Roll	2 300,00 €
Musiques et voix en Pays Catalans	650,00 €
Osons le rail	500,00 €
Parent'aise en vallespir	650,00 €
Protection Animale du Vallespir	2 700,00 €
Restaurants du cœur	500,00 €
Secours Populaire Français	1 300,00 €
SEL du Vallespir	450,00 €
Sem I serem	500,00 €
Le Souvenir Français	450,00 €
SMAC	1 500,00 €
Vallespir Terres Vivantes	750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>125 950,00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	
AAPPMA (pêche)	450,00 €
LES AILES DU VALLESPIR	1 800,00 €
ALMA SEVILLANA	300,00 €
L'ARBRE ET LE VENT	300,00 €
ARCHERS DU VALLESPIR	2 500,00 €
ASHTANGA YOGA CERET	1 800,00 €
AVENTURES CATALANES	1 200,00 €
CAMI CALENT CATALA	1 000,00 €
CERET BADMINTON	700,00 €
CERCLE CERETAN DE SAVATE BOXE FRANCAISE	4 000,00 €
CERCLE DES NAGEURS CERETANS	3 000,00 €
CERET FOOTBALL CLUB	17 000,00 €
CERET GYM CLUB	5 000,00 €

CERET SPORTIF	90 000,00 €
COLLA CIRERES DE CERET	1 200,00 €
COLLEGE -UNSS	400,00 €
COR D'ARTISTA	1 500,00 €
ECOLE DE RUGBY DU VALLESPIR	7 500,00 €
ENTENTE VALLESPIR BASKET	15 500,00 €
ESCRIME CLUB DE CERET	400,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	700,00 €
JOC DE PILOTA	200,00 €
JUDO CLUB CERET	2 000,00 €
LYCEE-UNSS	400,00 €
M'BELLA DANSE	1 250,00 €
LES OURS DU VALLESPIR	300,00 €
PETANQUE LES LLADOUNES	2 500,00 €
PLAISIR DE BOUGER	300,00 €
RANDONNEE CERETANE	500,00 €
READAPTAFORM	500,00 €
RONDE CERETANE	9 000,00 €
RUGBY CLUB FEMININ VALLESPIR	1 000,00 €
TAI CHI GONG CERET	300,00 €
TENNIS CLUB	2 700,00 €
TENNIS DE TABLE	800,00 €
TOCATS DEL CIM	2 000,00 €
TRAMPOLINE 2000	1 200,00 €
VALLESPIR VOLLEY	1 300,00 €
ZANSHIN KARATE-DO CERET	2 000,00 €
TOTAL	184 500,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS VERSEES	310 450,00 €

## Voté à l'unanimité

### 16. Provision pour contentieux - Budget principal 2025

*Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE*

En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré. Une provision doit impérativement être constituée dès l'ouverture d'un contentieux en première instance.

La constitution d'une provision doit donc faire l'objet d'une délibération de l'assemblée.

Le montant total des provisions pour contentieux est évalué pour un risque à hauteur de 25 000 Euros pour 2025.

Il sera opéré une reprise de la provision à concurrence des sommes constatées chaque année et au regard de la dépense du litige.

## Voté à l'unanimité

**21. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes – Contrôle coordonné : le soutien public à la corrida – Commune de Céret et Association « Comité de Féria de Céret » au cours des exercices 2019 et suivants**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

À la suite de la campagne 2023 de la plateforme citoyenne de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes, la chambre régionale des comptes Occitanie a retenu le thème du soutien public à la corrida. Dans ce cadre, elle a procédé au contrôle coordonné des comptes et de la gestion de la commune de Céret et de l'association « comité de féria de Céret ». La période contrôlée s'étend de 2019 à 2023.

À l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis un rapport d'observations définitives à la commune de Céret le 07 mars 2025.

Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat.

*Monsieur le Maire expose : « On a eu un contrôle suivant une campagne citoyenne afin de contrôler les financements, le soutien public à la corrida. Plusieurs communes ont été contrôlées dans le sud de la France puisque les corridas se pratiquent dans le Sud. Donc nous avons eu la visite de la chambre régionale des comptes, avec des échanges fructueux. C'était intéressant, des gens qui ne connaissaient pas du tout le monde de la corrida, donc j'ai eu l'honneur d'expliquer ce qu'était une corrida, leur faire visiter les arènes... ils nous ont donc rendus un rapport que vous avez, qui a été joint à la présente note de synthèse qui est public. J'ai donc obligation de vous lire les recommandations en séance de conseil municipal. Il y a 6 recommandations. Alors ils ont audité la commune de Céret mais aussi le comité de Féria puisque c'est un élément qui permet la réalisation de la Féria. Il y a eu des échanges avec le président de l'ADAC pour comprendre le fonctionnement de l'association et comment on organisait les corridas à Céret. Donc la première recommandation, c'est établir un plan d'investissement actualisé, sur les travaux de rénovation des Arènes, y compris ceux nécessaires à la mise aux normes et à leur exploitation. La recommandation numéro 2, toujours élaborer un compte prévisionnel d'exploitation sur le fonctionnement des Arènes. La recommandation numéro 3, touche le comité de féria, établir des comptes conformément aux prescriptions de ses statuts. On a eu des discussions lors des réunions du comité de Féria sur ces problématiques-là d'établissement des comptes. Du sérieux dans la réalisation de leur budget, de la mise en œuvre et l'exécution de leur budget et de l'établissement de leurs comptes. La recommandation numéro 4 qui touche la commune de Céret, c'est exiger que les demandes de subvention des associations soient accompagnées de leurs comptes conformément au décret. Ils considéraient que ce n'était pas mis en œuvre, mais on va le mettre en œuvre, c'est un engagement de notre part. La recommandation numéro 5 concerne le comité de Féria, c'est respecter le plafond légal des paiements en espèces conformément aux dispositions de l'article D 112 tiret 3 du code monétaire et financier. Et la recommandation numéro 6, qui touche la commune de Céret et le comité de Féria concerne la régularisation de l'utilisation du local communal au-dessus de la poste mis à la disposition du comité par la signature d'une convention.*

*Monsieur Patrick PUIGMAL demande si cela a eu lieu avant l'acquisition des Arènes, Monsieur le Maire répond que cela a eu lieu juste après.*

*Monsieur José ANGULO apporte en complément d'information : « car on n'est pas les seuls à avoir eu contact avec la Cour des comptes Régionale. Il y a eu quand même à un moment, un déferlement sur les réseaux sociaux à la suite de certaines incompréhensions et de la démission du comité de Féria. Je voudrais juste rappeler que nos recommandations allaient dans le sens de ce qui vient de se produire. Donc en fait, on avait anticipé sans le savoir mais ça paraissait assez normal. L'objectif de cette enquête, c'était tout simplement de savoir puisqu'il s'agit de financement public, où allait l'argent dans le cadre de ce type d'organisation. Alors, comme dans toutes les villes, le mode de fonctionnement est très différent pour notre part. L'ADAC étant totalement autonome. Donc la partie corrida comme vient de le souligner, Monsieur le Maire, ça a été assez rapidement réglé. Mais le comité de Féria reçoit des subventions importantes de la ville et d'autres organisations. Donc ça paraissait normal qu'il y ait un contrôle à ce niveau-là. Et puis pour finir. Nous avons, nous, une spécificité autre, c'est que normalement, toute ville*

taurine a une Commission taurine extramunicipale comme la nôtre. Mais la spécificité de celle de Céret, c'est qu'elle, a peu à organiser puisque c'est l'entité ADAC, totalement indépendante, qui s'occupe directement de la gestion de la plupart des choses. Donc nous jouons un rôle finalement de supervision comme la loi nous le demande. Ce sont ces points sur lesquels je souhaitais revenir et parfois lorsque les réseaux sociaux se déchaînent, il faudrait qu'on garde raison et qu'on soit un petit peu plus vigilant.

Monsieur le Maire reprend la parole : « Alors pour compléter tes propos, pour ceux qui ont des doutes sur l'investissement de la commune dans la réalisation, je vous invite, sur le rapport, de voir la page 21 combien coûte la Feria. Pour la commune et pour l'année 2023, c'est 162052 €. Voilà, c'est l'animation la plus chère pour la ville sur l'année.

Monsieur José ANGULO poursuit : « un dernier point, c'est que ça a coïncidé, juste au moment où la ville venait d'acquérir les Arènes. Jusque-là c'était encore une entité supplémentaire avec la société des Arènes qui était propriétaire, donc on cumulait un certain nombre de spécificités que les autres villes n'ont pas.

Monsieur Jean PARAYRE précise qu'il n'a pas eu ce rapport et qu'il est difficile de se prononcer, qu'il va donc s'abstenir.

Madame Stéphanie JUSTAFRE rajoute qu'il était bien contenu dans les annexes de la convocation au conseil municipal.

Monsieur Patrick PUIGMAL complète les propos et indique que le fait que Monsieur le Maire ait développé est très bien car le document était bien inclus, contrairement à ce que dis Monsieur Jean PARAYRE, mais il fallait aller sur un site télécharger la pièce.

Monsieur le Maire rajoute qu'une copie leur sera transmise une nouvelle fois.

## **Voté à l'unanimité (1 abstention : M. PARAYRE Jean)**

### **22. Consultation pour l'attribution d'une concession portant sur la mise à disposition, l'installation, l'exploitation commerciale, la maintenance, l'entretien et l'assurance de mobiliers urbains sur le domaine public communal**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

La ville de Céret a souhaité déléguer l'installation et la gestion de 8 mobiliers urbains planimètres 2 faces (municipale/publicitaire), destinés à développer son information municipale, administrative, sportive et culturelle.

L'exploitation publicitaire de ces mobiliers permet d'assurer gratuitement, non seulement leur fourniture et leur pose initiale, mais aussi leur entretien et leur maintenance, et, enfin, elle permet d'assurer, pendant la durée de la convention, les opérations nécessaires de rénovation.

La commune a lancé une consultation pour une concession de service public concernant la fourniture, l'entretien et la maintenance des planimètres. Une délibération a été adoptée en ce sens, le 23 octobre 2024, par le Conseil municipal.

La publication de la concession de service public a été effectuée le 16 novembre 2024 : les candidatures et offres, au nombre de 4, ont été réceptionnées le 13 décembre 2024.

La commission réunie le 13 décembre 2024, a validé les 4 dossiers de candidatures ci-dessous :

- PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE
- GIROD MEDIAS
- PHENIX GROUPE
- BLANCOM

L'analyse des offres a été conduite selon les critères définis dans le règlement de la consultation.

Au terme de la procédure, la Commission réunie le 17 février 2025, a émis un avis favorable pour retenir l'offre de BLANCOM.

Le projet de contrat définit les conditions dans lesquelles l'autorité concédante entend confier la prestation en cause à un opérateur extérieur. Conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du code général des collectivités territoriales, la rémunération du concessionnaire sera substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le contrat de concession de service public prendra effet à partir du 1er avril 2025, pour une durée de 6 ans.

Il est proposé d'approuver le choix de l'attribution de la concession de service public pour la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de Céret à l'entreprise BLANCOM.

## Voté à l'unanimité

### **23. Convention d'utilisation d'un stand de tir avec la Société Vallespirienne de Tir dans le cadre des entrainements exclusifs du service de police municipale**

*Rapporteur : Monsieur Denis DUNYACH*

La police municipale de Céret, dans le cadre de son armement, doit obligatoirement suivre des séances d'entraînement au tir chaque année. Le lieu de ces séances doit être habilité à recevoir des entrainements aux tirs avec les armes destinées aux agents.

La société vallespirienne de tir, sise à Amélie-les Bains est affiliée à la Fédération de Tir et gère un stand de tir. L'association peut mettre à disposition des agents du service de police municipale ses installations pour les séances d'entrainements obligatoires.

Il est proposé d'établir une convention avec la société vallespirienne de tir afin de définir les conditions d'utilisation et de mise à disposition du stand de tir.

## Voté à l'unanimité

### **24. Artificialisation des sols**

*Rapporteur : Monsieur José ANGULO*

La loi n° 2021-1104 du 22/08/21 dite « climat et résilience » complétée par la loi n°2023-630 du 20/07/2023 fixe l'objectif national d'atteinte du « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2025 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) sur la période 2021-2031 par rapport à la décennies précédente.

Pour le suivi et la mise en œuvre de ces objectifs, les communes dotées d'un document d'urbanisme, doivent établir au minimum tous les 3 ans, un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et les respects des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local (art L2231-1 du CGCT).

Le rapport rend compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints.

Pour cela il présente les indicateurs et données suivants :

- 1° La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares, le cas échéant en la différenciant entre ces types d'espaces, et en pourcentage au regard de la superficie du territoire couvert. Sur le même territoire, le rapport peut préciser également la transformation effective d'espaces urbanisés ou construits en espaces naturels, agricoles et forestiers du fait d'une renaturation ;

- 2° Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées, telles que définies dans la nomenclature annexée à l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme ;
- 3° Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables, au sens des 1° et 2° de la nomenclature annexée à l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme ;
- 4° L'évaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutte contre l'artificialisation des sols fixée dans les documents de planification et d'urbanisme. Les documents de planification sont ceux énumérés au III de l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme.

Le rapport peut comporter d'autres indicateurs et données. Il explique les raisons des évolutions observées sur tout ou partie du territoire qu'il couvre, notamment l'impact des décisions prises en matière d'aménagement et d'urbanisme ou des actions de renaturation réalisées.

Pendant la première période de dix années prévue au 1° du III de l'article 194 de la loi du 22 août 2021 susvisée, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents pour réaliser le rapport mentionné à l'article L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales ne sont tenus de renseigner ni l'indicateur et les données prévus aux 2° et 3° de l'article R. 2231-1 du même code, ni ceux prévus au 4° du même article relatifs à l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols tant que les documents d'urbanisme n'ont pas intégré cet objectif.

Pour établir ce rapport, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents disposent gratuitement des données produites par l'observatoire de l'artificialisation mentionné à l'article R. 101-2 du code de l'urbanisme. Ils peuvent également utiliser les données de dispositifs d'observation développées et mises en œuvre localement, en particulier celles mentionnées au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation et s'appuyer sur les analyses réalisées dans le cadre de l'évaluation du schéma de cohérence territoriale mentionnée à l'article L. 143-28 du code de l'urbanisme et de celle du plan local d'urbanisme mentionnée à l'article L. 153-27 du même code.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal et ce débat est suivi d'un vote.

## Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

**Le Maire de Céret**  
**Michel COSTE**

**La Secrétaire de Séance**  
**Sandrine CAPEILLE**



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large 'C' followed by a stylized 'M' and a flourish.

